L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 27 DECEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

Mme JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

Le prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—

DEMANDES.

On demande—Au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine, une femme de confiance (couleur) d'un âge mur. 22 déc—

A VENDRE.

A VENDRE—Un petit magasin de Notion pour cause de maladie. S'adresser 103 N Rampart. 20 déc—20 25 27

CADEAUX de Noël et de 1er de l'An—Diamants, montres, bijoux—à bas prix—Bray—Bourbon et Douane. 6 déc—1 m

LIVRES français et espagnols—Journaux—Importation directe—24 Passage de la Bourse, encoignure Douane. 12déc—1m

DIAMANTS, montres, bijoux neufs et d'occasion, très bas prix. Bray—Bourbon et Douane. 6 déc—1 m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Hugh Campbell et Winifred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,684 — Division B—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Winifred Campbell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 déc—23 29—janv 2

Succession de Alfred Grima.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,689—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Emma Pugh, Veuve Alfred Grima, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23déc—23 28 janl

Succession de Lavinia Philips Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,333—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sylvester R. Wall, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 déc—22 27 31

Succession de William Quint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,555—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Quint décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 déc—23 28—janv 1

Succession de William Matthews et Serena Matthews, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,513—Division B—Attendu que Mary Ann Matthews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Matthews et Serena Matthews, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 déc—20 25 29

Succession de Giovanni Macstri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,800—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Giovanni Macstri, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 déc—22 27 31

Succession de Charles Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,523—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Ellis, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22déc—22 27 31

Succession de Marcelite Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,524—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marcelite Charles, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 déc—22 27 31

Succession d'Elizabeth Barry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,601—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Annie Casey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 déc—18 23 27

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,574—Division — Frederick G. Magnitzky vs ses créanciers—Ordre de Cour—La Cour ayant considéré la pétition ici enregistrée, le compte et tableau et les affidavits annexés, la cour étant satisfaite que le pétitionnaire débiteur s'est conformé aux formalités de la loi, que la cession des biens du pétitionnaire Frederick G. Magnitzky soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le LUNDI, 30me jour de janvier 1892, à onze heures A. M., dans le bureau du notaire, pour délibérer sur les affaires du débiteur, et nommer un syndic; il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit Magnitzky soient suspendues; il est de plus ordonné que la dite réunion de créanciers ait par le présent autorité et pouvoir de faire la vente de la propriété, des droits, crédits et effets du débiteur, de déterminer et le syndic nommé par la dite réunion devra donner sécurité; il est de plus ordonné que Calhoun Fluker, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 24 décembre 1891.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 déc—31 au 30 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 34,452. Division "D."—Joseph Barangue, Jr., comme membre de l'ancienne raison sociale de G. Lafanc & Co. et individuellement vs. ses créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens de l'insolvable Joseph Barangue, Jr., comme membre de l'ancienne raison sociale de G. Lafanc & Co. et individuellement, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le MARDI, 12me jour de janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but que l'insolvable fasse la remise de ses biens, pour soumettre un état de ses affaires, obtienne d'eux sa décharge de toutes dettes; qu'un syndic soit nommé et pour prendre en considération toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues; et que Richard L. ema, Esq., avocat, soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10déc—31 au 12jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,449—Division E.—Chas F. Caruthers vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles F. Caruthers soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph N. Wolfson, Esq., notaire, en son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 12e jour de janvier 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
29 déc—31 au 12 janv

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 DECEMBRE—CLASSE No 405
Tirage de 4 heures P. M.

1re.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.
73	23	63	68	17	39	10	54	19	21	27	28	5

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 26 décembre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 JANVIER 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de ... $300,000, soit		$300,000
1 Lot de ...	100,000, ...	100,000
1 Lot de ...	50,000, ...	50,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
2 Lots de ...	10,000, ...	20,000
5 Lots de ...	5,000, ...	25,000
25 Lots de ...	1,000, ...	25,000
100 Lots de ...	500, ...	50,000
200 Lots de ...	300, ...	60,000
500 Lots de ...	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

CHARTE
—DE LA—
People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent seizième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent respectivement que, agissant en vertu des dispositions des lois de cet Etat, et spécialement de la loi No 36 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, approuvé le 29 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'améliorations, elles se sont associées et par ces présentes s'accordent et se lient, conjointement avec toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer avec elles, pour organiser et constituer une corporation et corps politique en droit à l'effet d'exécuter, en vertu de leur accord et de leurs conventions, les plans qu'ils se proposent, savoir :

ARTICLE I.

Le nom social de cette association et corporation sera celui-ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY; elle se perpétuera sous le nom ci-dessus pendant une période pleine de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre en justice et être poursuivie, employer un sceau officiel, qu'il lui sera loisible d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer ou vendre, aussi bien qu'hypothéquer toute espèce de biens meubles, immeubles ou mixtes; emprunter ou prêter de l'argent, et donner et recevoir des titres en garantie, acquérir, détenir et vendre toutes inventions ou brevets qu'elle jugera convenable pour l'exécution de ces plans; nommer et désigner tels administrateurs, directeurs, employés et agents qu'exigeront les intérêts et l'exploitation de ladite corporation; établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera propos.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opérera est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas de sa mort, de son absence ou de son incapacité d'agir comme président, par suite d'une cause quelconque, les assignations et notifications légales seront adressées au vice-président ou au secrétaire.

ARTICLE III.

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter consistent à abattre, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation publique, et à établir des appareils réfrigérants pour toutes les industries, en y comprenant l'emmagasinage, l'importation et l'exportation; à construire, acheter, employer, entretenir, posséder et exploiter un établissement d'abattoir, avec tous les bâtiments, les dépendances et appareils nécessaires pour débarquer, mettre en parc, abriter et abattre toutes sortes d'animaux destinés à l'alimentation; à construire, employer, entretenir et exploiter un établissement pour la fabrication de la glace et d'autres substances réfrigérantes, dans le but de conserver et de congeler les quartiers d'animaux abattus ou importés, à vendre les viandes, le sang, les débris, restes, et autres fragments provenant de l'abattage; à disposer de l'excédant de glace fabriquée; également, à acquérir de MM. A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John M. Westerfield et John Trisconi les droits et privilèges à eux accordés par l'ordonnance No 5,160, Séries du Conseil, adoptée par le Conseil de Ville, le 21e jour de mars 1891, et amendée par l'ordonnance No 5,242, adoptée par le Conseil de Ville le 31e jour d'avril 1891 ainsi que tous droits et privilèges subséquents qui pourront être octroyés par ordonnance municipale ou autrement relativement à l'abattage et à la réfrigération, en vertu desquels (ordonnances et lois), les affaires susmentionnées seront conduites par cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation sera et est [illegible] à trois cent mille dollars représentés par six cents actions de cinquante dollars ($50) chacune payables en argent ou en change ou encore payables en propriétés, droits, privilèges ou services ainsi qu'il est pourvu en cet article. Le Conseil de Direction aura plein pouvoir d'émettre et de livrer des actions pleinement payées pour l'achat ou en échange de tout droit, privilège, franchise, propriété de tout genre, de toute nature qui, en son opinion, il serait bon ou urgent que la corporation possédât, ou acquît; ou pour tout service rendu ou à être rendu pour ou à cette corporation; et ces actions ainsi émises et livrées seront considérées comme du capital pleinement payé, n'étant plus sujet à aucun assessment quelconque. Toutes les actions du fonds capital souscrites et disposées différemment qu'il est dit plus haut seront payées en argent, 25 pour cent sur la face de chacune d'elle ou douze dollars et cinquante cents par action seront payés au moment de la souscription; le reste sera payé en argent à telles époques et en telles sommes que le Conseil de Direction jugera convenable par une résolution du Conseil, pourvu qu'aucune échéance ou qu'aucun assessment ainsi dû ne soit fait payable avant qu'avis de tel assessment ou échéance n'ait été publié pendant au moins dix jours consécutifs dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans, et pourvu, en outre, que le dit fonds capital ne puisse être accru par un vote des deux tiers des détenteurs d'actions dans ce but par le Conseil des Directeurs, dont la réunion sera publiquement annoncée dans une feuille quotidienne de la Nouvelle-Orléans, pendant dix jours préalablement.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Président ou son suppléant, et par le Secrétaire, et porteront le sceau de la Corporation.

Aucune action ne sera transférée, excepté sur des livres de la corporation qui seront tenus dans ce but et aucun transfert ne sera valide à moins que le certificat d'action au nom de celui qui transfère le dit certificat.

Aucun certificat d'action au capital ne sera émis tant que l'action ne sera pas intégralement payée, en argent ou en propriété, ainsi qu'il est pourvu dans cet article.

ARTICLE V.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des erreurs ou des contrats de cette corporation, pas plus que d'aucune de ses transactions commerciales, pour plus que la somme non payée de l'action en son nom; la même ou aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura d'autre effet que d'annuler cette charte et que l'actionnaire ne sera tenu responsable à la compagnie d'aucune somme excédant celle due sur ses actions.

ARTICLE VI.

Les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction qui sera élu tous les ans à partir du 1er jour de Novembre 1893. Il sera composé de neuf actionnaires, chacun desquels possédera en son propre nom au moins une action du fonds capital; et une majorité de ces directeurs constituera un quorum pour l'expédition des affaires.

Le premier Conseil de de Direction de cette corporation se composera de A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et J. Trisconi. Ils auront pouvoir de nommer à leur discrétion les trois autres membres pour compléter le Conseil, comme il est pourvu plus haut.

Le second mardi de novembre 1893, et annuellement ensuite, une élection de directeurs aura lieu au bureau de la corporation, après qu'avis en aura été donné dans un journal de cette ville trois fois en dix jours; la première publication devant en être fait au moins dix jours avant la date de la réunion.

Les élections se feront par ballottage et sous la surveillance de trois commissaires qui pourront ne pas être actionnaires et que le Conseil de Direction désignera à son assemblée précédant immédiatement l'élection. Les commissaires constitueront un quorum. Le Conseil de Direction aura le pouvoir de remplir toute vacance qui se produira dans le Conseil ou par la mort d'un ou de plusieurs des commissaires, qui pourront se démettre de leurs fonctions à l'heure indiquée.

Les Directeurs alors élus demeureront au pouvoir jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et auront qualifié. Une majorité des voix données à une élection quelconque élira. Chaque action donnera droit à un vote que déposera la personne possédant l'action en ayant une procuration.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées, et une majorité comme montant de toutes les actions, à toute assemblée régulière des actionnaires de cette corporation après que avis en aura été donné dix jours d'avis donnés dans un des journaux de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui auront trait au fonds capital exigeront un avis additionnel de quarante jours au préalable, par écrit et envoyé par la poste à chacun des actionnaires.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute en par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois actionnaires qui seront nommés à cet effet à une assemblée générale des actionnaires convoquée trente jours après qu'avis antérieur aura été publié dans un des journaux de cette ville, et avec le consentement d'une majorité du montant de tout le fonds-capital. Les dits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation auront été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'incapacité d'un ou de plusieurs commissaires, le survivant ou les survivants continueront à agir.

ARTICLE IX.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

ARTICLE XI.

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et pourra aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires et le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements, et amender et altérer ceux ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront; et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues en échange de propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de Chas G. Rebentisch et James B. Rosser, Jr. témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après que lecture du tout ait été faite.

(Original signé:)

A. J. FORSTALL,	PIERRE LANAUX.
JOHN W. WESTERFIELD,	J. TRISCONI,
S. VIDALAT,	H. L. TAYLOR,
J. B. ROSSER Jr.	C. G REBENTISCH.

J. D. TAYLOR, Notaire public.

Je, soussigné, enregistreur des hypothèques de la paroisse d'Orléans, certifie que l'acte d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Co. a été au jour d'hui dûment enregistré dans le livre 444, folio 491.
(Signé:) GEO. GUINAULT,
Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt onze.
{SCEAU} Signé J.D. TAYLOR, Notaire Public.
12 oct—6 f ou 30 j.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1891.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1891.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes :

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 20 juin 1891 au 31 janvier 1892.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss, le 10 juillet 1880, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville, acheta de C. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Mithas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, May Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.

Laquelle vente est en conformité de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1880 par N. J. Hoey, encanteur en cette ville, à ce et en vertu d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la Nlle-Orléans pour un ordre de la Cour, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 1880, dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, et autres, No 2,114 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition ou annonce confirmant cet aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 96 approuvé le 18 mars 1870 et connu communément comme "Un Acte pour le révision des statuts d'un caractère général."

Par conséquent qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour et auxquels la vente dont il est question ci-dessus ont été faits ou toute irrégularité ou illégalité dans les estimations, les annonces, dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 268, sur le nouveau plan, dans le dit Sixième District, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor, les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pacquette Champon, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente-deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.
Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.
Une copie envoyée: bureau du greffier. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
Une copie exacte.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
21 sept—

WHITNEY NATIONAL BANK
OF NEW ORLEANS.

Etat de situation semestriel, 31 décembre 1890.

ACTIF.

Prêts et escomptes..................		$2,195,549 71
Surtirages..................		1,788 71
Bons des Etats-Unis, valeur au pair..................		600,000 00
Prime sur les bons sus-dits..................		110,000 00
Autres actions..................		100 00
Meubles et installations..................		3,067 40
Fonds de rédemption cinq pour cent..................		18,000 00
Prêts sur demande	276,851 03	
Echange..................	361,056 55	
Comptant y compris des chèques sur d'autres banques..................	1,324,07[illegible] 86	—1,961,985 4[illegible]
Total..................		$4,890,470 95

PASSIF

Capital action..................		$400,000 00
Fonds de surplus (maintenant augmenté à $25,000)..................		300,000 00
Profits indivis..................		28,500 00
Dividendes non payés..................		18,400 00
Circulation..................		360,000 00
Dépôts..................	$2,950,761 18	
Dus par des banques et banquiers..................	839,799 76	—3,790,570 96
Total..................		$4,890,470 95

JAMES T. HAYDEN, Président.
PEARL WIGHT, Vice-Président.
J. M. PAGAUD, JR., Caissier.

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

Chemins de Fer. Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Memphis and Kansas City Fast Train 8:10am	Memphis and Kansas City Fast Train. 5:00pm
Vicksburg Ex. 6.35 pm	Vicksburg Ex...8:10am
Baton Rouge accommodation......10.05am	Baton Rouge accommodation.........3:45pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 2 Fast Mail. 7:45am	No 4 Fast Ex...7:45am
No 7 Coast Acc. 9:05am	No 5 Lim. Ex...7:35pm
No 1 Lim. Ex. 4:45 pm	No 5 Coast Acc. 3:45pm
No 3 Fast Ex. 7:20 pm	No 3 Fast Mail. 8:35pm

ILLINOIS CENTRAL.

Passenger.......6:15pm	Passenger.......7:00am
Chicago and St Louis mail.........8:25am	Chicago and St-Louis mail..........6:00pm
Chi. limited....7:40pm	Chi. limited...12:01pm
M. & K. C. ex..8:25am	M. & K. C. ex..6:00pm
Accommodation. 9:15am	Accommodation 4:50pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express.......7:00pm	No 51 California Express......8:15am
Local..........10:05am	Local..........3:30pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

San Antonio express.......7:20pm	San Antonio express.......8:00am
California Ex...7:30am	California Ex...5:00pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 2:30 pm	No 6 Fastline..8:45am
No 5 Fastline. 7:00 am	No 2 Limited...5:00pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche.

No 9.............7:45 pm	No 10..........8:10am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7.............8:30 am	No 8..............3:30pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache....9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
...4:35 pm	.......5:00pm
Shell Beach.....3:40 pm	Shell Beach...10:00am

Dimanche.

Shell Beach.....9:00 am	Shell Beach....7:00am
Pte-la-Hache...8:10 pm	Pte-la-Hache.. 4:00pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger...........9:00 am	Alger...........4:20pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger...........3:45 pm	Alger...........8:00am

Dimanche seulement.

Alger...........7:05 pm	Alger...........9:00am

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soin et renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington (75me méridien) qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien).

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nouvelles Maritimes.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1891.

Avis aux Capitaines de Navires.

Obstructions dangereuses à la navigation le long des côtes:

On Pollock Rip in 4 1/2 fathoms of water, with 3 fathoms over the wreck. Sunken schooner *Florence Nowell* with masts standing. Marked by a black sparbuoy. Bearings (magnetic): Pollock Rip lightship, N by E 1/2 E. Nantucket Great Point lighthouse, SW 1/8 W. Monomoy Point lighthouse, NW 1/8 W. Oct 29.

In Butlers Hole, Nantucket Sound, sunken schooner in 8 1/2 fathoms of water. Marked by a wreck buoy, 2d-class nun. Bearings (magnetic): Monomoy Point lighthouse, N NE 3/4 E. Nantucket (Great Point) lighthouse, S SW 1/8 W. Handkerchief lightship, W SW 1/8 W. Oct 29.

Off Nantucket New South Shoal lightship (bearing not known). Sunken schooner with topmasts out of water. Oct 23.

Barnegat light, W SW, about 22 miles. Broken topmast standing outright, probably attached to a sunken wreck. Nov 26.

Absecon light, W 1/2 S, 10 miles. Stump of mast and gaff, both probably attached to a sunken wreck. Sept 22.

Absecon light, W by N, 11 3/4 miles. Broken topmast and end of boom 5 feet out of water, probably attached to a sunken wreck. Sept 25.

Cohansey light, E by N; Bombay Hook light, NW by W 3/4 W; Ship John Shoal light, SE 3/4 S about 2 1/2 miles (bearings magnetic). Sunken steam barge *J. Miller*, cargo of stone, in 38 feet of water, marked by a 24 class iron ice buoy, red and black horizontal stripes. Oct 10. Hog Island light, NW by W 4 2 miles; Cobb Island Life-saving Station, W NW 3/4 W (bearings magnetic). Sunken schooner *Harvey W Anderson*, masts showing above water, marked by a 2d class nun-buoy, red and black horizontal stripes. The wreck is just to the west-ward of the buoy, and is dangerous obstruction to small vessels near the coast. Nov 2.

Lat 33° 48', lon 77°, in 22 fathoms. Sunken wreck, one spar showing above water, 5 feet of water. Oct 26.
W. S. HUGHES, Lieut. U. S. N.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

LUNDI, 28 DECEMBRE 1891.

Donaldsonville—MABEL COMEAUX, à 12 m
Donaldsonville—LAFOURCHE, à 12 m
Port Barrow—G. W. SENTELL, à 12 m
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 a m

MARDI, 29 DECEMBRE 1891.

Donaldsonville—WHISPER, à 12 m
Donaldsonville—ST JOHN, à 12 m
Plaquemine—BELLE OF THE COAST, à 5 p m
Donaldsonville—ALICE LESLANO, à 12 m
Vicksburg—NATCHEZ, à 5 p m

Fleuve et rivières.

Memphis, 26 déc.—Le fleuve a 10 pieds 1 pouces et monte. Temps clair et frais. Il y a d'arrivage ni de départs.

Cairo, 26 déc.—Le fleuve a 16 pieds 3 pouces et monte. Temps clair et froid.

Louisville, 26 décembre—La rivière baisse—6 pieds 11 pouces aux chutes; 9 pieds 3 pouces dans le canal. Temps clair et frais.

Passes.

Port Eads, 26 décembre, 6 p. m.—Vent du nord-ouest. Arrivés, à 2.20 a. m., steamship Aransas, capitaine Staples, de la Havane, via les ports de la Floride; à 1:30 p.m., steamship anglais Benerov, capitaine Appleton, de Liverpool, via Delaware Breakwater; goélette américaine Annie E. Rickerson, capitaine Rumill, de Laguna, Mex.

Départ, steamship Enrique pour Liverpool.

Marchés.

Paris, 26 déc.—Rentes trois pour cent 95 francs 20c.

Londres, 26 décembre, 2 p m—Consols à la clôture 95 3/16 au comptant et 95 5/16 à terme.

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI 26 DECEMBRE 1891.

EXPÉDIES EN DOUANE.

Steamship (am) El Dorado, Grant, New-York.

ARRIVÉS.

Steamship (am) Aransas, Staples, Havane via Key West.
Goélette (am) Annie F Rickerson, Rumill, Laguna, Mex.
Steamship (ang) Benerov, Appleton, Liverpool, via Delaware Breakwater, sur lest.

BATEAUX A VAPEUR.

Whisper, Barre, Donaldsonville.
T P Le thers, Duke, Refuge.
Henry Marx, Callihan, Greenville, avec 7 barges.

Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE—par steamer Whisper—50 barils mélasse et fret assorti.
REFUGE—par steamer T P Leathers—2787 balles coton 1233 sacs graine coton et fret assorti.
GREENVILLE—par towboat Henry Marx et barges—55,000 sacs graine coton 1 barge tourteaux.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND S OTHERN RR.—78 sacs riz brut 29 barils mélasse et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—3817 balles coton 18 boncts sucre 820 barils sucre 327 barils mélasse 2 demi-barils mélasse 1 demi baril sucre 387 sacs riz brut 7 barils riz et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—4064 balles coton 89 boncts sucre 178 barils sucre 180 barils mélasse 24 demi-barils mélasse 14 wagons graine coton et fret assorti.
LOUISVILLA N. O. & TEXAS RAILROAD—3489 balles coton 3570 sacs farine graine coton 140 sacs tourteaux 24 boncts sucre 1050 barils sucre 256 barils mélasse et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—3408 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—2007 balles coton et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1553 balles coton 5 wagons graine coton et fret assorti.

JAPANESE PILE CURE

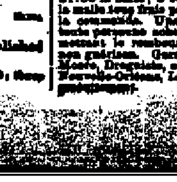

Cure assurée d'hémorroïdes tous genres—Externes, internes, aveugles ou saignantes, suintantes, chroniques, récentes ou héréditaires. Ce remède n'a jamais failli que l'on sache. $1.00 la boîte; 6 boîtes pour $5.00, envoi par la malle (sans frais payés sur le reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois, promettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle-Orléans, Lne. Échantillons distribués gratuitement. 22avril—1an

---

LEON GODCHAUX
81-85 CANAL ST.
NEW ORLEANS LA

NOUS MONTRONS DE MEILLEURS
Vêtements complets en Cheviot
POUR MESSIEURS,
A $16,
que nulle part ailleurs en ville on n'en peut trouver.

Vous économiserez de l'argent en venant voir nos marchandises avant de faire vos achats ailleurs.
29 nov 90—1 an—dim mer ven

TAPIS! TAPIS! TAPIS!
NATTES! NATTES! NATTES!
Stores! Stores!
Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.

Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été excellé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus en proportion que nous ne faisons pour ceux de simple largeur.

On ne sait peut-être pas généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nous nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées on fera voir les spécimens de notre travail.

LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.

Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 13oct1891—1an—DMaJ

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

ENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—91—1 an

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. H. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.
1ier 91—1 an

Assurances et Banques.

Bureau de l'Association de Banque Co-opérative de la Nouvelle-Orléans (N. O. Co-operative Banking Ass'n), 42 et 41 rue de Chartres.—Conformément à la charte, une élection de huit administrateurs devant servir l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association, LUNDI, le 18me jour de janvier 1892, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
F. MULLER, Caissier.
23 déc—au 18 jan

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1891.—Le 21 décembre 1891, dans une assemblée des actionnaires de cette Banque les Messieurs dont les noms suivent ont été unanimement élus directeurs pour l'année 1892:

NUMA LANDRY,	FRANK BARKER,
RICHARD FROTSCHER,	A. B. SIEWERD,
GEO. LEOTE,	CHARLES POZZI,
I. BLUMENTHAL.	

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs M. NUMA LANDRY a été élu président et A. S. BRAUD caissier.
A. S. BRAUD, Caissier.
23 déc—5f

Banque Nationale de l'Etat de la Nlle-Orléans—Nlle-Orléans, 19 décembre 1891—L'élection annuelle pour les directeurs de cette Banque qui devront servir pendant l'année suivante aura lieu au local de la Banque, coin des rues Camp et Commune, le DIXIÈME MARDI, 19me jour de janvier 1892, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
CHARL. C. DUPUY, Caissier.
19 déc—au 19 janv

Germania National Bank.—Nlle-Orléans, 11 décembre 1891.—L'élection annuelle de neuf directeurs de cette banque pour l'exercice 1892 sera tenue dans le local de ladite banque, No 102 rue du Canal, MARDI, 12 janvier, 1892, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. L. BERCIER, Caissier.
15 déc au 12 janv inc

Mutual National Bank de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1891.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Banque pour l'exercice 1892 sera tenue dans le local de la dite Banque, MARDI, 12 janvier 1892, de midi à 3 heures de l'après-midi.
JAS J. TARLETON, Caissier.
15 déc—15 déc au 12 janv inc

New Orleans Insurance Association.—No 26 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1891. Conformément à l'Article VI de la Charte, une élection pour douze Directeurs, pour servir pendant l'année suivante sera tenue au bureau de l'Association le lundi, 28 décembre 1891, de 11 heures A. M. à 2 P. M.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
10 déc—10 au 28 inc

Bureau de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans—No 3 rue Carondelet. Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1891.—Conformément à la section 2 Article 4 de la charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la Compagnie lundi 28 décembre 1891 de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
11 déc au 28

$250
Achèteront un PIANO NEUF à
7 1-3 OCTAVES chez
LOUIS GRUNEWALD
& CIE, Limitée.
PIANOS ET ORGUES

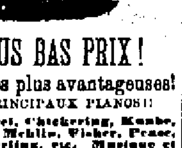

LES PLUS BAS PRIX!
Conditions les plus avantageuses!
TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!!
Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mehr, Mehlin, Fisher, Franc, Sheeinger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à
L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
18 Baronne et 127 Canal,
24 janv—1 an Nlle-Orléans.

Pour GUERIR une crise de névralgie, il faut prendre les Capsules Raquin au copahu de Rasori, avec les pilules contre-stimulantes de Rasori, 8 jours [illegible]

SOARDS'
1891 NEW ORLEANS
City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez et obtenez immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	3 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.
L. SOARDS, Editeur,
20 fév— 5 Commercial Place.

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tous genres reduits
le ressort du jour art.
ses de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1889.
Venez examiner mes modèles. vous informer de mes prix et vous faire exhiber mes Médailles pour travaux reconnus supérieurs.
15 aoû—

Bogel Drug Co.,
LIMITED,
RUE DU CANAL 111,
Chimistes Pharmaciens.
—Importateurs et marchands de—
Drogues purs, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,
PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.
Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus rigoureuse exactitude à des prix modérés.
Dépôt d'eaux minérales des sources Tate Epsom et Bartlette.
Ordres de la campagne sollicités.
BOGEL DRUG Co., Limited,
RUE DU CANAL 111.
Laboratoire, rue de Chartres, 67.
31déc—

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, soumises au fer, à juillet pour la sûreté de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations à prix une spécialité. [illegible]

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
J. TUYES, Président,
EDW. J. BOBET, Vice-Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

M. Abascal,	H. Laroussini,
Edw. J. Bobet,	Jos. Bayle,
Jules Andrieu,	Gust. Pitot,
H. Gally,	J. P. N. Esquié,
R. J. Demarest,	Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyès.

24 fév '91—1 an

Pilules contre-stimulantes de
RASORI.
Le célèbre remède italien.

Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dyssenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. le flacon.

BOGEL DRUG CO., Limited
111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans
Seuls agents aux Etats-Unis
14janv—

Compagnie d'assurances mutuelles
DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 194 rue du Canal.

TRENTE-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1891, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie..........	$127,857 06	
Sur risques maritimes..........	2,616 40	
Sur risques de rivières..........	3,944 07	
Total des primes	$134 418 12	
Moins,—Primes non acquises..........	40,896 00	
Primes nettes acquises au 31 mai 1891..........		$93,522 12
Pertes payées:		
Sur risques de feu....	26,215 92	
Sur risques maritimes	646 97	
Sur risques de rivières..........	459 52	
Taxes et dépenses, moins intérêts.....	14,435 80	
Réassurances et primes rendues.......	7,727 86	
		49,501 06
Profit..........		$44,021 06
Dividendes payés aux actionnaires pour l'année fiscale......	$36,000.	

La Compagnie possède l'actif suivant:	
Propriétés foncières.	$230,209 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres..........	30,192 58
Billets garantis par hypothèques et nantissements.....	52,871 71
Billets recevables....	54,517 84
Primes en cours de collection.........	16,523 59
Certificats 6 0/0 de ville..........	9,484 70
Jugements sur billets hypothécaires	4,385 00
Argent comptant....	34 880 31
	$432,914 20

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 13me jour de juin 1891.
Signé. JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix	M. W. Smith,
Aristide Hopkins,	Paul Fourchy,
Hon. Jos. A. Shakspeare	Alden McLellan,
Paul Capdevielle,	W. H. Bofinger,
Henry O. Boucher,	Jayme Magi,
	A. Xiques.

14 juin—1 m

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Meubles de maison et effets mobiliers, Au No 104 rue Urquhart, MARDI: ameublement de salon, meubles de chambre et de salle à manger,—Nattes, ornements, biscuits, etc., une machine à coudre New Home, un stove et ustensils de cuisine.

MARDI, au No 104 rue Urquhart, près Champs Elysées, à 11 heures du matin
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
26 déc—3f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John E. Breaux vs. Mlle Sarah Ann Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 34,473—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 janvier 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, droits, voies et servitudes et y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 263 qui est borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus) Dryades, Première et Philip, et désigné comme numéro sept sur un plan dressé par A. C. Hedin, architecte, daté le 7 octobre 1884 et déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, comme plan No 187 et lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds, 4 six pouces sur lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de Allen Jumel, d'après un acte pardevant N. B. Trist, notaire, le 2 février 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 30—janv 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif d'un lot de meubles de maison de valeur comprenant un magnifique ameublement pour salon, plusieurs ameublements de chambre à coucher—Ameublement de salle à manger Tapis—Rideaux—Gravures—Pendules, ornements jolis et riches—Glaces, Cabinets, etc. Aussi Un Piano.

Réfrigérateur—Faïence et verrerie—Objets plaqués et en argent et divers autres articles. Le tout étant le contenu d'une résidence privée élégamment meublée.

Edward Conery vs. Henry Black.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 28 décembre 1891, à 10,30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 277 rue St-André. Tous les meubles, effets mobiliers et contenus dans le dit local—d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15déc—15 19 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Buck et als vs. Mme Jeannette Seligman.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 27,711—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 janvier 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, toutes droits, passages, etc. qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 269, borné par les rues Perdido, Gravier, Dryades et Sud Rampart, désigné par le No 8 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Theodore Seghers, alors notaire de cette ville, le 30 novembre 1838, et mesurant, au pied américain, trente un pieds (31), onze (11) pouces et cinq (5) lignes de façade rue Perdido sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent dix sept (117) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes pieds ou moins.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23déc—23 30—janv 6 13 20 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée, formant le coin sud-est des rues Camp et Septième, sur des termes de crédit.

Patrick McCann vs. Philip A. Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,300—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 janvier 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, y appartenant, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 174 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Magazine conformément à un plan déposé au bureau de John F. Coffey, notaire public en cette ville, d'après le plan No 1. Les dits lots sont désignés comme lots Nos 21 et 22.

Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Camp et Septième, les dits lots mesurent comme suit: Le lot No 21 mesure vingt cinq pieds, cinq pouces et une ligne de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent neuf pieds neuf pouces et cinq lignes de largeur dans le fond.

Le lot No 22 mesure vingt cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade sur la rue Septième de cent neuf pieds neuf pouces, de même profondeur sur la ligne du lot No 21 et vingt cinq pieds cinq pouces et deux lignes de largeur dans le fond, conformément au dit plan.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaignant d'après un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 25 octobre 1890.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir la somme de onze cent soixante six 66 2/3 piastres, avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du 25 octobre 1890 jusqu'à paiement, cinq pour cent d'honoraire d'avocat sur le montant du prix alors dû, et vingt cinq piastres pour coût de copie de l'acte, les frais et les charges de procès et de l'acte de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement d'un billet à ordre pour ce reste environ six 66 2/3 piastres fait par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, payable deux ans après date au crédit du dit plaignant, daté le 25 octobre 1890, et payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de huit pour cent par an de sa date jusqu'à paiement final, avec la stipulation de l'acte primitif d'hypothèque ainsi qu'il a été passé pardevant Ernest Commagère, notaire public, le 25 octobre 1890, au sujet d'honoraires d'avocat, assurance, &c.

Et la balance s'il y en a du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 déc—16 23 30—janv—6 13 16

VENTES A L'ENCAN

PAR NICHOLAS J. HOEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les Reynolds Iron Works en Bloc,

Avec tout un îlet de terre, près du grand centre des intérêts du Chemin de fer, maritime et manufacturier de cette ville.

Un cottage-résidence rue Annonciation.

Propriété de commerce rue Front, et autres Propriétés foncières.

Mme Mary (ou Mollie) Reynolds, femme de Thos. O'Connor, Jr, vs William H. Reynolds et als.

No 30,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

VENTE EN PARTAGE.

Au plus haut enchérisseur pour du comptant.

PAR NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 175 rue de la Commune—SAMEDI, 23 janvier 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu de plusieurs décrets en partage et ordres basés sur ceux-ci, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire ci-dessus le 13 mars 1891, et avril 17 1891 et déc. 14 1891 il sera vendu à l'encan, afin d'effectuer le partage, ci-dessus décrite la propriété de valeur ci-après, à savoir—

1° **Le Reynolds Iron Works et fonderie**, ensemble avec toutes les machines, outils et instruments et l'îlet de terre sur lequel le dit établissement est situé, le tout devant être vendu en bloc. L'îlet de terre est situé dans le premier district de cette ville, et est borné par les rues Front, Fulton, South Market et Delord, sur lesquelles rues le dit square ou îlet de terre à les mesures suivantes plus ou moins, comme suit: 120 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Front, 120 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la rue Fulton, 120 pieds 3 pouces sur la rue Delord, et 128 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la rue South Market, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, bouilloires, machines, outils et instruments, meubles de bureau et effets mobiliers, formant le matériel connu comme le Reynolds Iron Works et la fonderie le tout sera vendu en bloc, d'après un décret de la Cour.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Front, Erato New Levée ou South Peters et Calliope décrit comme lot No 2 sur un plan attaché à un acte pardevant L. T. Caire, notaire public, le 26 avril 1832. Le dit lot mesure, plus ou moins, 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Front sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont louées par M. T. B. Kendrick.

3° **Deux lots ou portions de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, St Thomas, Erato et Thalie, désignés comme suit. Le lot No 5 de l'îlet No 8, sur une esquisse par Pilié, voyer, mesurant plus ou moins 24 pieds, 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation, 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue St Thomas, sur 129 pieds 3 lignes de profondeur à travers le dit îlet, à la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Thalie, aussi un morceau de terre adjacent aux lots ci-dessus sur le côté le plus rapproché de la rue Thalie et mesurant plus ou moins 1 pied de face sur les rues St Thomas et Annonciation, sur toute la profondeur d'une rue à l'autre.

Les améliorations sur la dite terre comprennent un cottage en brique à un étage, connu comme le No 434 rue Annonciation.

4° Tous les droits, le titre et intérêt des parties intéressées dans l'affaire en partage à la propriété décrite ci-après.

Deux lots de terre dans la Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Hélène, Métairie et Douane, désignés par les Nos 14 et 15 du dit îlet No 190, sur un plan de L. Surgi le 12 février 1837, déposé au bureau de J. Cuvillier, ex notaire, et mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Hélène sur 120 pieds de profondeur, aussi le lot B du même district et îlet, acquis par A. D. D'Hemecourt, voyer, le 23 octobre 1841, annexé à un acte pardevant E. Bouvry ex-notaire, le dit lot mesure plus ou moins 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face au coin de la Métairie, 61 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot A, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes sur une autre profondeur sur la ligne parallèle à la rue Douane, 122 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus rapproché de la rue Bienville et 30 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire.
23déc—23 jan2 9 16 22 23

PAR JAS P. GUINAULT

Résidence en briques à étage sur la rue de la Douane Nos 129 1/2 et 131, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Dans l'affaire des mineurs Ducongé—No 28,276.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur, Bureau No 60 rue Bienville—SAMEDI 9 janvier 1892, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 décembre 1891, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le second district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine mesurant 31 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Douane sur 95 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage ayant un magasin au rez-de-chaussée avec plusieurs chambres au-dessus. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour ayant plusieurs chambres, hydrant, lieux d'aisance, etc. Cette propriété est présentement louée pour le prix mensuel de 30 avril 1894. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt et 8 pour cent à partir de la date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses d'usage.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 déc—6 12 19 26—29 janv

MEUBLES.

Succession de Léopold Ruquié.
Docket No 34,371

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau No 60 rue Bienville—LUNDI, 28 décembre 1891, il sera vendu à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, rue Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 16 décembre 1891—

Les meubles meublant de la dite résidence comprenant meubles de salon de chambre à coucher, ustensiles de cuisine, divers, etc. Le tout d'après un inventaire enliassé en Cour.
Conditions—Comptant.
17déc—17 23 28

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Beau site pour un jardinier ou un laitier.

Une jolie résidence en bois, neuve, confortable et à deux étages, avec dépendances, rue St John, entre Gayoso et Salcedo, avec dix lots de terre.

Succession de Lucien Fanc et.

No 33,019—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 6 janvier 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, près Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté le 30 novembre 1891 dans l'affaire de la succession de Lucien Fauret, il sera vendu à l'encan—

Cette portion de terre de valeur, comprenant presque tout l'îlet subdivisé en dix grands lots de terre désignés par les numéros 1 à 10 inclusivement, borné par les rues Ursulines, Gayoso, Lopez et St-John, mesurant environ 225 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines, 205 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Gayoso, 188 pieds de face rue St John, et 103 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Lopez.

Ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent comprenant une grande résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie, et confortable, faisant face à la rue St John, et plusieurs dépendances, 2 citernes, puits, etc. Le terrain a une élévation peu ordinaire, n'est jamais submergé, et le tout excessivement désirable pour un jardinier ou un laitier. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus, comptant et la balance à un ou un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec les clauses ordinaires de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc. Les bâtisses devant être assurées par l'acquéreur jusqu'au montant des billets et les taxes dues et exigibles en 1892 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, notaire.

Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de la vente.
5 déc—5 12 19 26—2 8 janv

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La magnifique résidence en bois, No 396 rue Bienville, entre Galvez et Johnson.

Succession de Sam'l Burchfield.
No 30,467—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 9 janvier 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 décembre 1891, rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

La magnifique résidence en bois à deux étages, bien bâtie, recouverte en ardoises, portant No 396 rue Bienville, retirée de la rue et ayant barrière en fer, beau jardin et double galeries de façade, 8 chambres, citernes, écurie à deux étages, et les cours pavées d'un bout à l'autre.

Le lot est désigné par le No 5, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Galvez et Johnson, dans le Deuxième District de cette ville. Le dit lot mesure 28 pieds de face à la rue Bienville sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et aussi une portion de terre immédiatement dans le fond du lot ci-dessus et y attenant, pris des portions du fond des lots 17 et 18, et mesurant 28 pieds de largeur sur la ligne le divisant du lot ci-dessus, et sur une profondeur de 37 pieds 9 pouces et 0 lignes.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra déposer 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq., N. P., No 47 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur. 5 déc—5 12 19 26—janv 2 8

Frictio Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 50 sous.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.